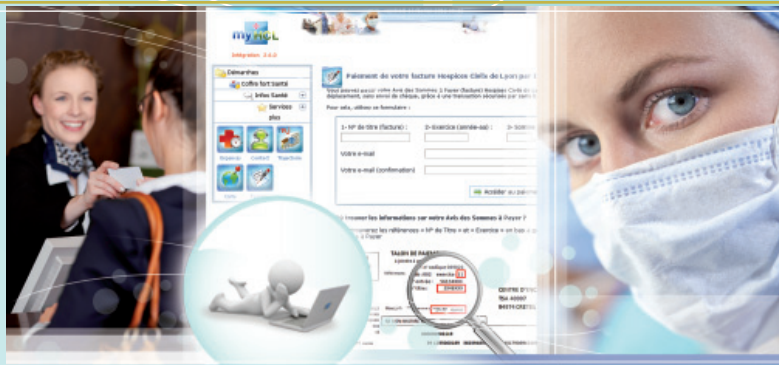



## “ Règlez vos frais de santé sur Internet Un moyen de paiement sûr, facile et rapide ”



- ➔ Le paiement par internet vous permet de régler vos frais de santé quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

*Il vous suffit de vous munir de votre facture « Avis des Sommes à Payer » envoyée à la suite de votre venue en consultation ou en hospitalisation, puis de suivre les instructions suivantes :*

- 1 /  Rendez-vous sur le site « myHCL »  
<https://myhcl.chu-lyon.fr>  
Rubrique « Payer ma facture »
- 2 / Saisissez le numéro de titre porté sur l'« Avis des Sommes à Payer » (situé en bas à gauche, sous le « Talon de Paiement »), ainsi que l'Exercice (année AA) et la somme exacte à payer.
- 3 / Indiquez votre adresse e-mail.
- 4 / Vous êtes automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques sur lequel vous pouvez finaliser votre paiement grâce à votre carte bancaire (Visa, MasterCard).
- 5 / Un mail de confirmation de la transaction vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez saisie.
- 6 / Vous recevrez par courrier une quittance vous permettant éventuellement de vous faire rembourser par votre mutuelle.